

COMMUNIQUE N° <sup>A262</sup> / ARSEL/DG/DAAFRH/SDAAB/CSAGM du <sup>06</sup> AVR 2026

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION N°001/DC/ARSEL/SIGAMP/CIPM/2026 DU 02 MARS 2026, POUR LA PRESTATION RELATIVE A LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DU MATERIEL INFORMATIQUE DE L'AGENCE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (ARSEL) AU TITRE DE L'EXERCICE 2026 (FINANCEMENT : budget ARSEL, exercice 2026)

**Le Directeur Général de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité Communique :**

Le soumissionnaire ci-après est retenu pour l'exécution de la prestation objet de l'Avis de Consultation susmentionné. Il s'agit de :

LIBELLE DE LA PRESTATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT D'ATTRIBUTION EN FCFA TTC	DUREE DE LA PRESTATION
Prestation relative à la fourniture et l'installation du matériel informatique de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) au titre de l'exercice 2026	<b>BUSSINESS TIME</b>	<b>28 900 000</b>	<b>42 jours</b>

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction des Affaires Administratives, Financières et des Ressources Humaines (DAAFRH) de l'ARSEL pour l'élaboration du projet de marché y relatif.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaines, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites. Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de cautions.

**Copies :**

- ✓ MINMAP ;
- ✓ ARMP ;
- ✓ CSB/ARSEL ;
- ✓ CFS/ARSEL ;
- ✓ P/CIPM ;
- ✓ Archive/chronos.

